

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : 1) Domaines départementaux et espaces naturels - subventions de fonctionnement - sixième répartition 2019 ;
2) Environnement, développement durable, énergies renouvelables, agenda 21 - subventions de fonctionnement - sixième répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels et de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 22 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation domaines départementaux et espaces naturels.

Par délibération n° 2 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette sixième répartition des crédits de subvention 2019, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 159 600 € selon le détail suivant :

- 83 000 € en fonctionnement pour deux demandes de subvention « environnement » déposées par deux associations ;
- 47 600 € en fonctionnement pour une demande de subvention « espaces naturels et domaines départementaux » déposée par une association ;
- 29 000 € en fonctionnement pour une demande de subvention « taxe d'aménagement » déposée par une association.

La répartition proposée pour chacune de ces demandes est annexée au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

